

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MADAME SONIA BOULAY**

N° A24-067

5.5

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R2122-10 ;**VU** la délibération n°DEL24-107 du 28 novembre 2024 portant élection du Maire ;**CONSIDERANT** que Madame Sonia BOULAY occupe la fonction d'officier d'état civil (OEC) ;**ARRETE****Article 1** – Délégation est donnée à Madame Sonia BOULAY, officier d'état civil, à l'effet :

- d'exercer toutes les fonctions qui sont confiées au Maire en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du Code civil.

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune.
Copie en sera adressée à l'intéressée et au Préfet de la Haute-Garonne.**Article 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Fait à Tournefeuille, le 29/11/2024



Le Maire,


Frédéric PARRE

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20241129-A24-067-AR
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024